

## APPEL REGLEMENTAIRE

**REUNION DU JEUDI 26 JUILLET 2018**

**RELEVE DE DECISION**

Composition de la Commission d'Appel de la Ligue (en visioconférence) :

Présents : D. MIRAL (Président), P. MICHALLET (secrétaire), C. MARCE, P. BOISSON, M. GIRARD, R. SAURET.

Assistent : M. COQUET et A. PICARDAT, juristes.

[DOSSIER N°58 R : Appel de Monsieur Zyed BEN EL HADJ en date du 02 juin 2018 contestant la décision prise par la Commission Régionale de l'Arbitrage lors de sa réunion du 25 mai 2018.](#)

[Sur les décisions suivantes :](#)

[Pour l'arbitre Monsieur Zyed BEN EL HADJ :](#)

[- Déclassement avec perte du titre d'arbitre de Ligue et remise à disposition auprès du District de l'Isère,](#)

[- Non désignation dans toutes fonctions arbitrales sur les compétitions Ligues et Fédérales pour une durée de 10 ans.](#)

**La Commission Régionale d'Appel,**

- **Infirme partiellement la décision de la Commission Régionale de l'Arbitrage prise lors de sa réunion du 25 mai 2018,**
- **Annule la sanction de non-désignation dans toutes fonctions arbitrales sur les compétitions Ligues et Fédérales pour une durée de 10 ans,**
- **Confirme le déclassement avec perte du titre d'arbitre de Ligue, entraînant la remise à disposition de M. BEN EL HADJ au District de l'Isère,**
- **Met les frais inhérents à la présente procédure à la charge de Monsieur Zyed BEN EL HADJ.**

**ATTENTION** : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par courrier ultérieurement.

**AUDITION DU JEUDI 26 JUILLET 2018**

**RELEVE DE DECISION**

Composition de la Commission d'Appel de la Ligue (en visioconférence) :

Présents : D. MIRAL (Président), P. MICHALLET (secrétaire), S. ZUCHELLO, C. MARCE, P. BOISSON, M. GIRARD, JC. VINCENT, A. CHENE, R. SAURET.

Assiste : M. COQUET, juriste.

[DOSSIERS N°63 R :](#)

[Appel du GRPE S. DERVAUX CHAMBON FEUGEROLLES en date du 02 juillet 2018 contestant les décisions prises par la Commission Régionale de Contrôle des Mutations lors de sa réunion du 25 juin 2018.](#)

[Sur les décisions suivantes :](#)

[- Lève l'opposition du club au départ du joueur Monsieur Sabri MANNOUBLI.](#)

[- Lève l'opposition du club au départ du joueur Monsieur Alexis HEBERT.](#)

**La Commission Régionale d'Appel,**

- **Confirme la décision prise par la Commission Régionale de Contrôle des Mutations lors de sa réunion du 25 juin 2018,**
- **Met les frais inhérents à la présente procédure à la charge du GRPE S. DERVAUX CHAMBON FEUGEROLLES.**

**ATTENTION** : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par courrier ultérieurement.